


## CAHIER D'ACTEUR

 <p><b>L.G.V.E.A.</b> LANDES GRAVES VITICULTURE ENVIRONNEMENT EN ARRUAN</p> <p>Association Landes Graves Viticulture Environnement en Arruan</p>	<p>Association environnementale créée en 2010. Agit pour la défense environnementale des territoires</p> <p>N° déclaration W332010798</p>	<p><u>Contact</u> Michel LOPEZ 2, avenue du 8 mai 33650 Saint Médard d'Eyrans lgv.environnement.arruan @gmail.com</p>
---	---	---

## HORIZEO : UN PROJET NEBULEUX

### UN DOSSIER DE MAÎTRE D'OUVRAGE INSUFFISAMMENT ARGUMENTÉ

Dès la publication du dossier du maître d'ouvrage on peut constater qu'il n'apporte pas tous les éléments garantissant une information suffisante pour la tenue du débat public

### UNE DOCTRINE : LA RENTABILITE ECONOMIQUE

Le dossier du maître d'ouvrage entend rassembler les différentes « briques » dans un ensemble technologique cohérent mais qui, à l'analyse, ne peut se justifier.

Le choix d'implantation d'un parc photovoltaïque sur 1000 hectares de forêt écarte d'autres options qui pourraient concourir à un impact environnemental moindre. Ainsi l'utilisation de friches industrielles, l'implantation de panneaux photovoltaïques sur des immeubles industriels ou commerciaux, sur d'anciennes carrières... n'est pas envisagée par le maître d'ouvrage car pouvant altérer la rentabilité économique pour ce dernier.

### UN ENSEMBLE DISPARATE

#### L'interconnexion des « briques ».

La confirmation d'un choix essentiellement économique s'expose dans l'association des autres « briques » au parc photovoltaïque. Le data center devra être alimenté 24h/24 ce qui ne peut être assuré par le seul apport du photovoltaïque lié à l'ensoleillement diurne.

De même pour l'électrolyseur si l'on veut assurer une production journalière continue de 4T d'hydrogène/jour.

Enfin la brique agri-énergie constitue un « appelant écologique » pour le maître d'ouvrage mais peut se montrer inadaptée ou obsolète rapidement si les conditions environnementales (ensoleillement/photosynthèse, hydrologie et maintien d'une biologie adaptée...) viennent à manquer.

#### Le stockage d'électricité par batteries.

On comprend très vite que les paramètres de fonctionnement technique du parc photovoltaïque impliquent un stockage d'électricité par batteries. Ces dernières représentent un risque dans leur fonctionnement notamment en cas d'incendie,

risque qui, dans un environnement boisé proche, ne peut être ignoré ou minimisé.

## UNE ENJEU ENVIRONNEMENTAL FORT

### **Parc photovoltaïque vs forêt : un bilan carbone incertain.**

L'arasage total de 1000 hectares de forêt constitue un emprunt définitif au puits de carbone que représente la forêt landaise. Même si cela semble peu de cette dernière il n'est pas démontré que le bilan comparatif entre cette captation et l'intérêt du photovoltaïque dans la capacité de production électrique générale soit en faveur d'Horizéo. Cela est d'autant plus incertain au regard des choix politiques énergétiques qui restent hypothétiques et possiblement aléatoires dans le contexte énergétique mondial (recours au nucléaire, mix énergétique en lien avec l'économie mondialisée du pétrole et du gaz).

Notre forêt, comme celle au niveau mondial, reste un atout incontestable pour notre bilan carbone et notre engagement pour la limitation du CO<sub>2</sub> et des GES.

### **Préserver l'agriculture et la viticulture.**

La coupe rase des 1000 hectares de forêt vient aussi mettre en péril l'environnement global autour de Saucats. A ce titre, il faut prendre garde à l'impact de la déforestation sur le climat local qui en découlerait. Quelle conséquence serait observée dans le maintien ou non de l'hydrologie des sols, le « sol - habitat <sup>1</sup> » ? Verrait-on une conjugaison inondation/augmentation de la nappe de surface entraînant un apport hydrique

conséquent dans les bassins versants du Gât-Mort et de l'Eau Blanche ? Quel en serait l'impact sur les terres agricoles et viticoles alentours, mais aussi sur les zones habitées périphériques ?

La disparition d'une grande surface de forêt peut entraîner une modification locale des circulations de vents et l'apparition de puits de chaleurs néfastes pour la viticulture.

Toutes ces interrogations n'ont pas été levées dans le débat public et inquiètent à juste titre agriculteurs et viticulteurs.

### **Panneaux photovoltaïques et environnement**

La fabrication des panneaux photovoltaïques est très énergivore dans la recherche, la transformation et la mise en œuvre de l'ensemble de leurs composants. Majoritairement fabriqués en Chine, dans des conditions sociales et sanitaires peu respectueuses des travailleurs locaux, l'Europe et la France n'assurent leur assemblage que sur quelques sites. L'empreinte carbone est ainsi excessivement importante sur toute la durée du processus de production, ainsi que dans la phase de recyclage (la durée de vie d'un panneau n'excède pas 30 ans). Ce recyclage n'est que très partiellement pratiqué en Europe et la grande majorité des panneaux en fin de vie est envoyée dans les pays africains dans des conditions peu respectueuses de l'environnement pour les habitants de ces pays. Le témoignage accablant sur ces pratiques peut être illustré par l'émission de la chaîne M6 du 5/12/2021 « Dossier Tabou : la face noire des énergies vertes »<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Chabert Ariane, Sarthou Jean-Pierre, « Le sol agricole, une ressource indispensable négligée », *Droit et Ville*, 2017/2 (N° 84), p. 49-63. DOI : 10.3917/dv.084.0049. URL :

<https://www.cairn.info/revue-droit-et-ville-2017-2-page-49.htm>

<sup>2</sup> Voir

<https://www.ventdesnoues.org/2021/12/17/dossier-tabou-la-face-noire-des-energies-vertes-m6/>



## LES DANGERS POTENTIELS POUR LA POPULATION

### L'ÉLECTROLYSEUR ET LA PRODUCTION D'HYDROGÈNE

Le dossier du maître d'ouvrage reste sibyllin sur le descriptif technique de l'électrolyseur (10MW) envisagé. Il semble qu'il s'agirait d'un électrolyseur alcalin pouvant contenir de la potasse (KOH) : c'est ce que l'on peut déduire de la réponse apportée à la question Q46 dans le débat public. On ne connaît toutefois pas le fournisseur éventuel de l'électrolyseur ni la technologie précise qu'il emploierait.

Ceci nous amène à s'interroger quant à l'alimentation en eau naturelle déionisée que le maître d'ouvrage indique comme seul liquide dans l'électrolyseur. Quels seraient les risques pour la nappe phréatique d'un rejet éventuel de l'électrolytique alcalin ?

Le stack (ensemble des électrodes de l'électrolyseur) serait-il placé sous pression ?

Ces quelques éléments ne donnent pas une idée précise des risques potentiels provenant de l'électrolyseur et il conviendra que l'autorisation d'installation s'appuie sur une analyse rigoureuse pour classement ICPE.

On ne doit pas négliger par ailleurs les risques liés au stockage et au transport de l'hydrogène. Un stockage de 4T/jour d'hydrogène sous haute pression (700bar) représente un danger

potentiel d'incendie et/ou d'explosion, pour le personnel présent et les habitants alentours, qui ne peut être négligé.

Enfin, le transport de l'hydrogène produit par « tube-trailers » peut être inquiétant pour les populations voisines des axes routiers empruntés. Quelles seraient les conséquences d'un accident routier (incendie, explosion) pour les autres utilisateurs de la route ?

De manière globale, le site d'un hectare regroupant électrolyseur et traitement de l'hydrogène produit, constitue une aire de danger potentiel qui doit être examinée avec circonspection par les maîtres d'ouvrages et les services amenés à instruire les autorisations réglementaires.

### UN DEBAT PUBLIC QUELQUE PEU RESTREINT

Les différentes séances, réunions, tables rondes... organisées par la CPDP au terme du débat public ne viennent pas consolider notre acceptation béate du dossier du maître d'ouvrage déposé à cet effet.

Les questions posées à cette occasion par le public, les habitants, les associations... restent peu enrichies par les réponses du maître d'ouvrage. On se référera aux informations issues du site de la CPDP par le lien ci-après <https://www.debatpublic.fr/photovoltaique-horizeo>

L'analyse des questions/réponses collationnées sur le site <https://participons.debatpublic.fr/processes/h>

orizeo/f/116/ n'éclaire pas suffisamment certains volets du projet HORIZEO.

On renvoie très souvent à des études en cours qui, n'étant pas mises à disposition du public, obèrent sur la capacité pour ce dernier de se constituer une opinion confortée et pertinente. On peut citer pêle-mêle le flou qui persiste sur le cycle environnemental de fabrication et de recyclage des panneaux photovoltaïques, l'impact d'une déforestation importante sur l'hydrographie du bassin versant, les caractéristiques physiques des briques électrolyseur/stockage hydrogène... dans les questions/réponses telles que Q68, Q70, Q13, Q20, Q43...

Des différents débats récents on peut aussi retenir une certaine frustration du public participant qui a du mal à trouver là un espace et un temps suffisants d'écoute auprès de la CPDP et des maîtres d'ouvrage.

Au final il nous semble que le débat public conduit par la CPDP n'aura pas influé en profondeur sur la résolution des interrogations au regard du projet Horizéo.

## CONCLUSION

### UN DOSSIER DE MAÎTRE D'OUVRAGE PEU CONVAINCANT

En conclusion générale l'état actuel du dossier du maître d'ouvrage nous semble bien peu précis dans ses descriptions concernant les différentes « briques » du projet.

Beaucoup de points sur l'électrolyseur, sa technique, son alimentation, sa dangerosité... restent peu développés.

De même le maître d'ouvrage n'apporte pas d'informations précises sur le stockage de l'hydrogène produit par l'électrolyseur et son transport. De ce fait il est impossible de statuer sur les avantages et inconvénients de cette « brique », et plus important, sur les risques liés à sa présence sur le site de Saucats. On peut logiquement se poser la question de la dangerosité du stockage d'H<sub>2</sub> en grosse quantité, et s'inquiéter du transport par camions routiers sur un réseau local peu adapté, de l'hydrogène comprimé à haute pression (risque d'accident).

De manière générale les risques d'incendie ou d'explosion dans les différentes « briques » sont peu identifiés et ne font pas l'objet à ce jour de renvoi à une réglementation, à un plan de prévention...

L'impact environnemental du projet Horizéo sur le milieu naturel, mais aussi sur les activités sylvicoles et viti-vinicoles voisines, ne nous paraît pas suffisamment étayé par le maître d'ouvrage.

Le dossier de présentation du maître d'ouvrage relève à ce jour de trop d'approximations et de renvois à des études diverses non engagées encore ou toujours en gestation

Nous portons au final un avis négatif sur ce projet Horizéo.